

16/05 – 29 mars 2016

Budget primitif 2016 La Poste

Le rapporteur,

➔ présente le projet de budget annexe 2016 du bureau de poste.

Ce projet de budget a fait l'objet d'une analyse lors de la « commission des finances » du 10 mars 2016.

***Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriale ;*

***Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe de la Poste ;*

***Considérant** l'avis favorable émis par la commission «Finances », lors de sa réunion du 10 mars 2016 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE :

le budget annexe 2016 du bureau de la poste ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.